

Faciliter les dynamiques collaboratives et l'intelligence collective

RS6720 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	310, 315
Formacode(s)	32142, 32130, 32102, 32015
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	19/07/2024
Date d'échéance	19/07/2027

Certificateur(s)

FORMAPART · SIRET : 51083796600025**POLEME · SIRET : 95139924500012**<https://www.ecole-facilitation.fr/>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Travailler en intelligence collective, associer les différentes parties prenantes aux réflexions, prises de décision, permet de traiter de nombreux challenges qui se posent aux organisations:

- traitement de sujets de complexité croissante,
- innovation et créativité,
- efficacité et amélioration continue,
- réactivité,
- engagement et sens donné au travail réalisé,
- animation des collectifs.

Mais l'intelligence collective et les dynamiques collaboratives ne vont pas de soi. Elles nécessitent les compétences spécifiques en facilitation.

La certification "Faciliter les dynamiques collaboratives et l'intelligence collective" permet :

- de cadrer une intervention et d'identifier les éléments nécessaires à sa réussite,
- d'acquérir la posture favorisant leur émergence et leur développement
- d'utiliser des outils, processus nécessaires à la création d'une dynamique positive et efficace de groupe.

L'objectif de cette certification est d'accompagner et de professionnaliser les acteurs de la facilitation en développant leurs compétences pour accompagner les collectifs à répondre à leurs propres enjeux.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Cadrer le besoin du client pour faire émerger la problématique principale, les questions posées au groupe et les livrables attendus de l'action de facilitation en le questionnant sur son contexte, ses contraintes et ses objectifs opérationnels et humains
- Structurer un dispositif d'accompagnement sur mesure, basé sur des dynamiques collaboratives, pour répondre aux éléments identifiés lors du cadrage, en co-construisant les étapes de l'accompagnement avec le client ou le comité de pilotage (instance de décision)
- Co-construire avec le client ou le comité projet (groupe de travail) le déroulé de l'atelier collaboratif et ses alternatives, pour répondre à l'objectif posé et produire le livrable attendu en s'appuyant sur des méthodes favorisant l'intelligence collective
- Définir les aspects organisationnels et les éléments matériels nécessaires à l'atelier pour favoriser l'implication des participants et le bon déroulement de l'atelier, en tenant compte de la taille du groupe et des éléments de cadrage, et

le cas échéant, des situations de handicap

- Guider les participants, tout au long de l'atelier, pour créer la dynamique collaborative et favoriser l'engagement des participants dans l'action attendue, en précisant l'activité à réaliser, son but, les consignes de déroulement tout en restant neutre concernant les idées produites et la prise de décision
- Piloter le déroulement de l'atelier pour atteindre les objectifs en modifiant si besoin ce qui était initialement prévu compte tenu de l'avancée des résultats, des interactions au sein du groupe et du temps disponible
- Prendre en compte le fonctionnement du groupe et les interactions entre les personnes pour permettre à chaque participant, y compris en situation de handicap, de s'exprimer, écouter, partager ses idées et participer aux prises de décision, en encourageant la dynamique positive ou en intervenant de manière bienveillante sur les freins à la dynamique collective
- Coopérer, le cas échéant, avec les autres facilitateurs présents (co-facilitateurs) pour ajuster le déroulement en fonction de ce que chacun perçoit au service de la dynamique du groupe et des objectifs à atteindre, en ayant construit une relation de qualité et en créant des espaces d'échanges pendant l'atelier
- Réaliser un bilan et une liste de préconisations pour le futur avec le client pour adapter le dispositif d'accompagnement, en exploitant au mieux le livrable de l'atelier et les évaluations

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Les prérequis pour s'inscrire aux parcours de formation proposés par les co-certificateurs sont:

- d'avoir un projet professionnel en lien avec la formation à la facilitation et avoir une expérience d'animation de groupe
- OU d'avoir déjà suivi une formation de sensibilisation à la facilitation.

Ces prérequis sont évalués lors d'un entretien téléphonique.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

- Avoir suivi tous les modules de formation des parcours proposés par Polème ou par Formapart (avec maximum une journée d'absence)
- Avoir réalisé une action de facilitation en co-facilitation
- Avoir rédigé et rendu le mémoire 1 mois avant la date de session de l'examen

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury est composé de 3 personnes:

- Deux ou trois facilitateurs professionnels non salariés des organismes co-certificateurs, en activité et justifiant d'au moins deux ans d'expérience en tant que facilitateur (interne ou externe),
- Un membre salarié du co-certificateur s' il ne fait pas partie de l'équipe pédagogique qui a formé les candidats.

Le jury est présidé par un membre désigné par le co-certificateur.

Base légale

Date de décision	19/07/2024
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	19/07/2027
Date de dernière délivrance possible	19/01/2028

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6720/>

Où se former

Formations référencées	2
Organismes	2
Régions couvertes	2
Prix indicatif	7 350 € – 9 360 €
Durée	126 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	12
Parcours menés à terme	6
Taux d'achèvement	50 %
Période	09/2025 – 07/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	12
Montant total engagé	63 075 €
Coût moyen par dossier	5 256 €
Durée moyenne	158 h
Période	07/2025 – 03/2026
France compétences	51 %
Reste à charge titulaire	36 %
OPCO	10 %
Entreprise	3 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.